

ouvrages semblables par la Société centrale d'hypothèques et de logement. L'accélération des préparatifs est bien indiquée par l'augmentation des commandes de matériel de défense qui, d'un montant de 56 millions au cours du premier trimestre, passent à 88 millions au cours du deuxième, à 132 millions au cours du troisième et à 318 millions au cours du quatrième. De nouvelles augmentations sont prévues pour 1951.

Une nouvelle société de la Couronne, la *Defense Construction Limited*, a été créée qui absorbera tous les projets de construction de défense et soulagera d'autant la *Canadian Commercial Corporation*, dont le fardeau va s'alourdisant. En vertu de dispositions arrêtées par la nouvelle société et la Société centrale d'hypothèques et de logement, cette dernière fournit les services de génie et autres nécessaires à la mise en œuvre du programme fédéral de construction de défense.

De bonne heure en 1951, un ministère de la Production de défense a été créé pour répondre à la nécessité d'une nouvelle expansion de l'organisation de l'approvisionnement de défense. Les attributions du nouveau ministère sont semblables à celles de l'ancien ministère des Munitions et des Approvisionnements. Il est formé de trois divisions qui s'occuperont respectivement du matériel, de la production et de l'approvisionnement. Divers services, chargés de l'acier, des bas métaux, du pétrole, des produits chimiques et des priorités, tomberont sous l'autorité du coordonnateur des matériaux. Le coordonnateur de la production aura sous sa sienne des divisions qui seront chargées des véhicules automobiles, des machines-outils, des canons et des munitions, des avions, de l'électronique, de la construction navale et autre. La Division de l'approvisionnement absorbera à peu près tout le travail et tout le personnel de la *Canadian Commercial Corporation*. Plusieurs de ces divisions et services existent déjà dans le cadre du ministère du commerce en attendant l'organisation définitive du nouveau ministère.

La production de défense du Canada est organisée en étroite collaboration avec les nations adhérentes au Traité de l'Atlantique-Nord et particulièrement avec les États-Unis. La collaboration avec ce dernier pays revêt une plus grande importance depuis que les forces armées ont décidé d'adopter le même équipement que les États-Unis.

Le Canada et les États-Unis ont signé un accord le 26 octobre 1950 par lequel ils reconnaissent une déclaration de principes en vue de la collaboration économique, réédition des principes énoncés dans l'accord de Hyde-Park, lors de la seconde guerre mondiale. Déjà, en vertu d'un accord mutuel, le Canada achète de grandes quantités d'équipement de guerre aux États-Unis et, en échange, ces derniers passent des commandes de guerre au Canada. Des accords importants ont été conclus au sujet de la répartition des matériaux devenus rares, particulièrement l'acier. Chaque pays accorde à l'autre une priorité semblable à celle qui est accordée à ses propres commandes de défense. Le Canada participe aux répartitions d'acier des États-Unis lorsqu'il s'agit de programmes essentiels comme la construction de wagons ferroviaires, de navires et de locomotives et du commerce de l'acier en gros.

Au sein de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, le principe universel et fondamental veut que les producteurs les plus avancés contribuent dans la limite du possible à répondre aux besoins des nations membres. Lorsqu'il s'agit d'articles de production massive, les membres consultent les autorités militaires de l'Organisation au sujet de l'acceptabilité du produit. Le Canada est représenté au Comité de défense économique et financier, au Bureau de production de défense (successeur de la Commission de production et d'approvisionnements militaires, avec pouvoirs plus